

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-Vent se sont réunis à 18h30 à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-Vent, sur la convocation qui leur a été adressée le seize octobre deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Christophe Pastor, Gérard Perrin, Magali Larose, Frédéric Roye, Monique Bedos Moutou, Christian Richard, Sébastien Berg, Françoise Frances, Fabien Maillé, Mireille Portes, Dominique Pujol.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Alain Barasz donne pouvoir à Magali Larose
Aurinda Fernandez donne pouvoir à Christophe Pastor
Annie Camplong donne pouvoir à Fabien Maillé
Geoffrey Boulade donne pouvoir à Dominique Pujol
Mireille Maillé donne pouvoir à Mireille Portes

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Dimitri Guizard
Elsa Balsier
Cécile Castagnié

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Christophe Pastor, maire
Gérard Perrin, premier adjoint
Magali Larose, deuxième adjointe
Frédéric Roye, troisième adjoint
Monique Bedos Moutou, conseillère municipale
Christian Richard, conseiller municipal
Sébastien Berg, conseiller municipal
Fabien Maillé, conseiller municipal
Françoise Frances, conseillère municipale
Mireille Portes, conseillère municipale
Dominique Pujol, conseiller municipal

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du 24 septembre 2021

Le compte rendu du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Engagement de la procédure de modification N°2 du P.L.U d'Alignan-du-Vent.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer la procédure de modification du P.L.U et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention s'y rapportant.

Le projet sera notifié à Monsieur le préfet de l'Hérault avant ouverture de l'enquête publique.

2. Aide à la rénovation de façades.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, le renouvellement pour les années 2021-2022 de l'aide à la rénovation des façades aux propriétaires pour les bâtiments situés dans le centre historique.

3. Adhésion à la charte départementale relative à la lutte contre la cabanisation, les constructions irrégulières et l'habitat précaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer à la charte départementale relative à la lutte contre la cabanisation, les constructions irrégulières et l'habitat précaire et autorise monsieur le Maire à signer la présente charte.

4. Subvention exceptionnelle Athlétic club Alignanais section Football « ACA football ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 5700€ à l'association « ACA football » représentée par son président monsieur Henri Duprat.

5. Création et adhésion à un groupement de commande pour la fourniture de matériel éducatif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer et d'adhérer au groupement de commande susmentionné, d'approuver la convention constitutive du groupement et d'autoriser monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document s'y rapportant.

6. Animation repas troisième âge -salle des fêtes- rue des aires 23 octobre 2021.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à passer un contrat d'engagement avec le groupe « BLACKORCHID » à l'occasion du repas du 3^{ème} âge et de signer tout document s'y rapportant.

7. Convention de maîtrise d'ouvrage transférée relative aux travaux de restauration de fossés pluviaux en vue d'une meilleure évacuation des eaux pluviales sur la commune d'Alignan-du-Vent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage transférée relative aux fossés pluviaux l'Hourtalessio et l'arbre blanc et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

8. Modification attribution marché de travaux de réaménagement des bureaux de la mairie d'Alignan-du-Vent lot n°2 doublages cloisons plafonds.

A la suite du désistement de l'entreprise retenue initialement, la commune a lancé une nouvelle procédure de mise en concurrence dans le cadre du marché initial. Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre REVERTE PLAC-CAUX et autorise monsieur le maire à signer les documents afférents à cette offre.

9. Convention d'adhésion au service commun de la lecture publique de l'agglomération de Béziers Méditerranée par mise à disposition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention d'adhésion au service commun de lecture publique de l'agglomération de Béziers-méditerranée par transfert du personnel de la commune d'Alignan-du-Vent et autorise monsieur le maire à signer la présente convention.

Questions diverses

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu fin novembre, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures vingt.

Le maire
Christophe Pastor